



SARL CAMPELIA
Domaine Villa Campista
298, route du Perrier 85270 Saint Hilaire de Riez
Tél : 02.51.68.33.71 – Fax : 02.51.49.08.92
SARL en capital de 10.000 Euros – RCS La Roche sur Yon 503 456 642 – NAF 5530Z

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Condition de réservation :

La réservation ne devient effective qu'avec notre accord et, après la réception du versement des arrhes (frais de dossier et assurance annulation s'il y a) et après la réception soit du contrat de réservation complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de location lors de la réservation en ligne.

Les hébergements sont attribués par Domaine Villa Campista en fonction des disponibilités, de manière à optimiser les plannings. Cette attribution peut être modifiée à tout moment avant la remise effective des clés.

La réservation d'une location est faite à titre personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du camping. Tout mineur doit être accompagné de ses parents ou tuteur légal.

Les tarifs comprennent du 1er Avril au 30 Septembre la location, l'eau, l'électricité et le gaz. En dehors de cette période, les consommations d'électricité sont en supplément du prix de la location (25 €/semaine, 5 €/nuitée).

Nombre de personnes :

Le nombre de personnes par location est limité selon la catégorie auquel appartient le mobil home ou le chalet soit de 2 à 8 personnes. Le camping se réserve le droit de refuser l'accès au camping, aux groupes de personnes se présentant avec un nombre de participants supérieurs au nombre déclaré lors de la réservation.

Conditions de paiement :

Des arrhes d'un montant de 25% du tarif de la location vous seront demandées pour toute réservation effectuée plus de 30 jours avant le début du séjour plus les frais de réservation ainsi que l'assurance annulation si vous y adhérez. Le solde sera à régler au plus tard 30 jours avant la date de début du séjour.

Annulations :

Toute annulation doit être signalée au camping par écrit dès que possible.

En cas d'annulation plus de 30 jours avant votre arrivée, les arrhes, les frais de dossier et d'assurance annulation (si souscrite), seront conservés.

En cas d'annulation de moins de 30 jours avant votre arrivée, le montant total de la location, des frais de dossier et de la cotisation d'assurance sont conservés. Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé quelle qu'en soit la raison. Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous invitons à souscrire une assurance annulation - interruption de séjour.

Vous devez aviser de tout retard éventuel de votre arrivée par mail, courrier ou fax, afin de conserver votre location ; le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de la location retenue s'il restait sans nouvelle vingt-quatre heures après la date prévue.

Assurance Annulation toutes causes sans franchise (facultative mais recommandée) :

2,10 € par nuitée de location

Quelles garanties ?

L'assurance rembourse les arrhes ou toutes sommes conservées par le camping, et facturés selon les conditions générales de vente de celui-ci (à l'exclusion des frais de dossier, de la prime d'assurance annulation), lorsque vous êtes dans l'obligation d'annuler votre location avant le départ (à l'aller).

Le remboursement par sinistre, qui ne peut, en aucun cas, excéder le prix de la location est toutefois limité :

- Annulation plus de 30 jours avant le début de la location : 25% du montant de la location
- Annulation 30 jours ou moins avant le début de la location : 100% du montant de la location

Dans quel cas intervient l'assurance ?

La garantie vous est acquise dans tous les cas d'annulation, si votre départ est empêché par un événement aléatoire, pouvant être justifié.

Par événement aléatoire nous entendons toute circonstance non intentionnelle de votre part ou d'un membre de votre famille et non exclue au titre du contrat, imprévisible au jour de la souscription et provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure.

Annulation d'une des personnes vous accompagnant (maximum 8 personnes) inscrite en même temps que vous et assurée par ce même contrat, lorsque l'annulation a pour origine l'une des causes garanties.

Si la personne désire effectuer le voyage seule, il est tenu compte des frais supplémentaires sans que notre remboursement puisse excéder le montant en cas d'annulation à la date de l'événement.

Les exclusions : L'assurance ne peut intervenir lorsque vos demandes de garanties ou de prestations sont la conséquence de dommages résultant par exemple de : la guerre civile, tout acte intentionnel, la pratique de certains sports, de maladies ou accidents ayant fait l'objet d'une première constatation, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date d'achat de la location et la date de souscription du contrat d'assurance, etc...

Vous pouvez avoir accès à l'intégralité du document « assurance annulation » sur simple demande au camping ou via le site internet www.villa-campista.com en bas de la page d'accueil à la rubrique « Assurance Annulation ».

Caution pour les locations :

Une caution de 300 € est demandée à la prise de possession et restituée en fin de séjour après inventaire et constat des lieux. Le locatif fait l'objet d'un inventaire chiffré. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler à la réception, avant le lendemain midi, toute anomalie.

En fin de séjour, un état des lieux est effectué. Si nous considérons que le ménage n'a pas été effectué correctement, un montant de 60 € de la caution sera conservé et encaissé. Si des détériorations ou des manquants ont été constatés dans la location, nous conserverons la caution de 300 € dans l'attente des paiements des dommages éventuels. Si tout est en ordre, la caution vous sera restituée après un état des lieux. Les départs s'effectuent de 08h00 à 10h30. Pour tout départ en dehors de ces heures, vos cautions vous seront retournées éventuellement par courrier après vérification.

Informations complémentaires :

La location est consentie et acceptée pour la période indiquée sur le bulletin de réservation. Les arrivées se font de 16h à 19h30 du 8/07/2017 au 02/09/2017 et de 14h30 à 18h00 hors saison. Les départs se font de 08h00 à 10h30 au plus tard.

Le bureau est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h30 à 17h, le samedi, dimanche et jours fériés, de 10h à 12h et de 15h à 17h.

Chaque personne séjournant au camping est tenue de respecter le règlement intérieur du camping.

En cas de litiges éventuels, ils seront de la compétence exclusive du Tribunal d'Instance des Sables d'Olonnes.

Litiges :

En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes :

Medicys, 73 boulevard de Clichy, 75009 PARIS

01.49.70.15.93 – contact @medicys.fr